



Fiche de Données de Sécurité

1. Identification du produit et de la société

AVIA Distribution SA
Chemin de Maillefer 36
Case Postale 15, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 644 20 60, Fax 021 644 20 61

Huile de chauffage extra légère

2. Information sur les composants

Substances constituées d'hydrocarbures paraffiniques, naphthéniques, aromatiques et oléfiniques, avec principalement des hydrocarbures de C 9 à C 20.

2.1. *Etat physique:* liquide à 20°C

2.2. *Utilisations recommandées:* Huile de chauffage extra léger

2.3. *Couleur:* rouge clair

2.4. *Composants contribuant aux dangers:*

Nom	No. CAS	Contenu	Nature du risque	Conseils de prudence
Carburant	68476-30-2	>99%	R40-65-52/53	S2,23,24, 36,37,43,46
Colorant rouge	N-(2éthylhexyl)-1-(4-méthylphénylazométhylphénylazo)-nyphyl-2-amin	5.5 g/l		
Traceur	N-éthyl-N-[2-(1-isobutoxyéthyl)-azobenzol-4-amine	4.6 g/l		

3. Identification des dangers

3.1. *Identification des dangers pour l'homme*

Le contact avec la peau peut provoquer irritation, sécheresse cutanée. L'aspiration de produit dans les poumons peut être à l'origine d'une pneumopathie chimique gravissante.

3.2. *Dangers physiques chimiques*

N'est pas classé comme produit inflammable, brûle cependant sous forme de brouillard ou sous l'effet prolongé de la chaleur. Les textiles souillés brûlent comme une mèche. Eviter la formation de brouillard.

3.3. *Effet sur l'environnement*

Classe de danger pour l'eau WGK: 2
Institut suisse de sécurité PN2

Est retenu par des séparateurs d'huile. N'est pas entièrement biodégradable. Effet toxique sur les organismes aquatiques. Ne laisser en aucun cas le produit se répandre dans les canalisations ou dans le sol. Le produit présente un potentiel bioaccumulable. Se décompose sous effet anaérobie.

Respecter l'Ordonnance sur les mouvements des déchets spéciaux (ODS)

4. Premiers secours

4.1. Symptômes et effets:

Le contact avec les yeux peut provoquer des irritations. Lors d'ingestion, les régions du larynx et de l'estomac peuvent montrer des signes d'irritation. Une longue exposition aux vapeurs peut provoquer des maux de tête, des troubles nerveux ainsi que des troubles du rythme cardiaque.

4.2. Inhalation:

Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

4.3. Contact avec la peau:

Après contact du produit avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'atteinte par un jet sous haute pression et risque d'introduction, consulter un médecin ou hospitaliser immédiatement. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

4.4. Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

4.5. Ingestion:

Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.

4.6. Aspiration:

Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.

4.7. Instructions pour le médecin:

En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Dangers spécifiques:

Inflammable. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans des récipients vides non nettoyées. Pas de flamme nue, interdiction de fumer.

5.2. Mesures contre incendie et explosion :

Classification selon les propriétés de combustibilité et d'explosibilité F 3 | Fu PN2
Eviter la production d'étincelles, la totalité des installations de stockage et de transport doit être muni d'une mise à terre et branché sur des flexibles électriquement conducteurs. Pour toutes les manipulations utiliser exclusivement des outils antistatiques.

5.3. Moyens d'extinction:

Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisée pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction déconseillés: Eau en jet.

5.4. Equipement de protection:

Vêtement complet de protection et appareil respiratoire autonome

5.5. Autres informations: Refroidir les récipients à proximité en les aspergeant d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Eteindre toute flamme nue. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer. Eviter les étincelles. Evacuer la zone de toute personne non indispensable. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Supprimer les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

6.2. Porter des gants en caoutchouc nitrile, type "à manchette", un blouson et des pantalons en caoutchouc nitrile, des bottes de sécurité à mi-genoux en caoutchouc. Porter un masque respiratoire complet avec cartouche pour vapeurs organiques et filtre à particules NPF-400. Dans un lieu confiné porter un appareil respiratoire autonome à circuit ouvert NPF 2000.

6.3. Protection de l'environnement:

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

6.4. Méthodes de nettoyage lors de déversement limité:

Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Récupérer dans un récipient étiqueté et fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Placer les récipients fuyards dans un fût ou un sur-fût étiqueté. Frotter les surfaces contaminées avec une solution détergente. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.

6.5. Méthode de nettoyage lors de déversement important:

Transférer dans un récipient étiquette et scellé pour récupérer le produit ou l'éliminer en sécurité. Traiter les résidus comme pour un déversement limité.

6.6. Autres informations:

Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts. Formation possible de mélange vapeur-air explosif. Pour les informations relatives à l'élimination, voir Section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Hygiène de travail et protection de la santé

Eviter le contact prolongé, répété et intensif avec la peau. Le cas échéant, porter des gants et des tabliers de protection. Avant de reprendre le travail enduire les mains d'une crème protectrice. Ne pas manger, boire ou fumer durant le travail. Après le travail et avant la pause-repas, laver soigneusement la peau souillée à l'eau avec un produit nettoyant ménageant l'épiderme. Après le lavage, utiliser une crème pour compenser le dessèchement cutané. Nettoyer immédiatement les vêtements enduits d'huile. Ne pas conserver les chiffons souillés et autres dans les poches de pantalon. Eviter de respirer les vapeurs d'hydrocarbures. Maintenir à l'écart les aliments, les boissons et le fourrage.

7.2. Exigences pour les locaux d'entreposage et les récipients

Bien fermer les récipients et les conserver dans un endroit bien aéré. Empêcher l'action du soleil, de la chaleur directe et des produits fortement oxydants. Lors du transvasement de grandes quantités, procéder à la mise à terre ou au raccordement de tous les appareils. Ne pas empiler plus de trois rangées de fûts.

7.3. Température de stockage

Ne pas chauffer à une température supérieure à 10°C inférieure au point éclair. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs. Stocker au frais et au sec.

7.4. Instructions de stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits fortement oxydants. A conserver loin des aliments, du fourrage et du tabac.

7.5. Recommandations pour les emballages

Recommandés: fûts en acier, garnitures d'étanchéité en PTFE, Viton A ou Viton B.

7.6. Mesures de protection techniques

Inflammable, donc prudence. Entreposer les récipients hors de portée des personnes non autorisées et des enfants. N'utiliser que dans des locaux bien aérés et éloignés de toute source d'ignition.

7.7. Nettoyage de citerne

Ne donner le nettoyage des citernes qu'à des entreprises agréées. Ne pas entrer dans une citerne ouverte tant qu'une mesure n'a pas confirmé l'absence de gaz et de vapeurs explosives.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Mesures d'ordre technique:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

8.2. Paramètres de contrôle d'exposition d'exposition

Aérosol d'huile minérale VME = 5 mg/m³

8.3. Protection individuelle respiratoire

En cas de risque d'inhalation, porter un demi-masque respiratoire à cartouche pour vapeurs organiques et filtre à particules NPF 20

8.4. Protection des mains Gants en caoutchouc nitrile

8.5. Protection des yeux Lunettes de protection

8.6. Protection du corps

Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques modèle standard de vêtements de travail

9. Propriétés physiques et chimiques

		Testé selon
9.1. Forme physique	Liquide de couleur rouge	
9.2. Odeur	Typique Pétrole	
9.3. Masse volumique à 15°C	820 - 860 kg/m ³	ISO 3675
9.4. Viscosité à 40°C	2.0 - 4.0 mm ² /s	ISO 3104
9.5. Point d'éclair	> 55 °C	ISO 2719
9.6. Pression de vapeur à 40°C	< 0.1 kPa	ISO 3007
9.7. Début d'ébullition	Min. 160 °C	ISO 3405
9.8. Fin d'ébullition	Max. 370°C	ISO 3405
9.9. Solubilité dans l'eau	2.6 mg/l valeur estimée	
9.10. Coefficient de partage	log Pow = 3 - 7	

10. Stabilité et réactivité

10.1. Stabilité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation
10.2. Conditions à éviter:	Chaleur, flammes et étincelles
10.3. Matières à éviter:	Pas à notre connaissance
10.4. Produits de décomposition dangereux	Pas à notre connaissance

11. Informations toxicologiques

- 11.1. L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires.
- 11.2. *Toxicité aiguë orale:* Estimé faiblement toxique, LD50 >5000 mg/kg
- 11.3. *Toxicité aiguë cutanée* Estimé faiblement toxique, LD50 >5000 mg/kg
- 11.4. *Toxicité aiguë inhalation* Probablement faiblement toxique, LC50 > 5 mg/l
- 11.5. *Irritation des yeux* Estime non irritant.
- 11.6. *Sensibilisation cutanée* Estime non sensibilisant pour la peau.
- 11.7. *Toxicité subaiguë à aiguë*
Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer le dessèchement cutané et des dermatoses. La peau risque ainsi de réagir de manière plus sensible à d'autres substances.
- 11.8. *Cancérogène*
L'huile de chauffage est un raffinat d'huile minérale qui, lors d'application sur des souris, a provoqué des tumeurs de la peau.
- 11.9. *Mutagénicité* Estimé non mutagène.
- 11.10. *Toxicité pour le développement* Estimé non toxique pour la reproduction
- 11.11. *Effets sur l'homme*
Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide. L'aspiration de produit dans les poumons peut être à l'origine d'une pneumopathie chimique gravissime
-

12. Informations écologiques

- 12.1. *Base d'évaluation:*
Des données toxicologiques incomplètes sur le produit sont disponibles.
L'information fournie ci-dessous est en partie basée sur les connaissances des composants et sur l'écotoxicologie de produits similaires.
- 12.2. *Mobilité*
Flotte sur l'eau. Le produit dissous est fortement absorbé par les sédiments. S'évapore en un jour à partir de l'eau ou de la surface du sol. Le produit restant à la surface du sol s'évapore en un jour.
Une fois absorbé par le sol, il n'est plus mobile.
- 12.3. *Persistance/dégradabilité:*
Facilement biodégradable. Base sur la composition du produit. S'oxyde rapidement dans l'air, par réaction photochimique. Biodégradation à 50% estimée entre 1 et 10 jours.
- 12.4. *Bioaccumulation* Potentiellement bioaccumulable
- 12.5. *Toxicité aiguë - poissons* Estimé toxique, CL50 < 100 mg/l
- 12.6. *Toxicité aiguë - invertébrés* Estimé toxique, CL50 < 100 mg/l
- 12.7. *Toxicité aiguë - algues* Estimé toxique, CI 0 < 100 mg/l
- 12.8. *Toxicité aiguë - bactéries* Estimé toxique, CI50 < 100 mg/l
- 12.9. *Traitement de station d'épuration* Estimé toxique, CL50 < 100 mg/l
- 12.10. *Autres informations*
En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est improbable que le produit soit dangereux pour la vie aquatique
R51 Toxique pour les organismes aquatiques
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
-

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Produit:

Si possible récupérer ou recycler. Sinon: incinération
Observer l'ordonnance sur les mouvements de déchets spéciaux (ODS).
Code de déchets spéciaux: 1222 Catégorie 3

13.2. Emballage:

Si possible récupérer ou recycler.

13.3. Législation locale:

Les recommandations fournies conviennent à une élimination en toute sécurité. Toutefois, les réglementations locales peuvent être plus strictes et dans ce cas, il est nécessaire de s'y conformer.

14. Informations relatives au transport

14.1. Transport par route et par chemin de fer ADR/RID

Classe 3
Groupe emballage III
Etiquette de danger 3 F1 (liquide inflammable)
Désignation du produit Huile de chauffe (légère), Carburant diesel
Code d'identification danger 30
Code de matière 1202

14.2. Navigation (fluviale) intérieure ADN/ADNR

Classe 3
Groupe emballage III
Etiquette de danger 3 F1 (liquide inflammable)
Catégorie N
Désignation du produit Huile de chauffe (légère), Carburant diesel
Code de matière 1202

14.3. Transport maritime IMDG

Code de matière 1202
Classe 3
Groupe d'emballage III
Etiquette de danger 3 F1 (liquide inflammable)
Marque Polluant marin no
Désignation du produit Huile de chauffe (légère), Carburant diesel
Page 3375

14.4. Transport aérien OACI/IATA

N° ONU 1202
Classe 3
Groupe d'emballage III
Etiquette de danger 3 F1 (liquide inflammable)
Désignation du produit Huile de chauffe (légère), Carburant diesel
Page 139

15. Informations réglementaires

15.1. Classification CE: Nocif



15.2. Symboles CE:

15.3. Phrases de risque CE: R40 Possibilités d'effets irréversibles
R65 Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

- R52/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- 15.4. *Phrases de prudence* S2 Conserver hors de la portée des enfants
S23 Ne pas respirer les vapeurs
S24 Eviter le contact avec la peau
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S43 En cas d'incendie, utiliser de la mousse, de la poudre chimique sèche ou du dioxyde de carbone. Ne jamais utiliser d'eau
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- 15.5. *Classe de toxicité suisse:*
Classe de toxicité libre BAG-T No. 610200
- 15.6. *Ordonnance sur les accidents majeurs*
Observez les seuils quantitatifs 500'000 kg
-

16. **Autres Informations**

- 16.1. Utilisations et restrictions :
Utiliser comme solvant, comme huile de chauffage ou dans les procédés industriels uniquement.
- 16.2. Etablie en application de l'article 38 Osubst (RS 814.013), cette fiche est remise gratuitement à l'acquéreur de produit qui utilise ce dernier à titre professionnel ou commercial. Elle a été établie sur la base de nos connaissances au jour de son établissement ; elle complète mais ne remplace pas les notices techniques d'utilisation. Elle ne lie pas AVIA Distribution SA.
- Cette fiche ne dispense en aucun cas l'acquéreur de, sous sa seule et entière responsabilité, s'enquérir, connaître et appliquer toute mesure utile, nécessaire et adéquate, même non mentionnée, en cas de survenance d'un sinistre, ni toute disposition réglementant son activité.
- Cette fiche ne constitue qu'une aide pour son destinataire afin de remplir les obligations lui incombant. L'énumération des prescriptions qui y sont faites n'est pas exhaustive.
- Selon l'article 42 Osubst, « le commerçant de produit est tenu de fournir à tout acquéreur qui utilise à titre professionnel ou commercial des substances dangereuses pour l'environnement, une fiche de données de sécurité au plus tard lors de la première remise ».
- Enfin, « le commerçant n'a pas le droit de modifier les indications portées par le fabricant sur l'emballage, le mode d'emploi et la fiche de données de sécurité » (art. 43 Osubst).
- Il est précisé que quiconque fait usage de produits, de substances, doit veiller à ce qu'ils ne présentent pas de danger pour l'environnement ou, par le biais de celui-ci, pour l'homme.
- Il est rappelé que le produit est dangereux et toxique et que son utilisation est effectuée sous la seule et entière responsabilité de l'acquéreur. Le produit ne doit, en outre, être utilisé qu'aux fins pour lesquels il est destiné.**